NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/116 7 avril 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Cinquante-cinquième session Genève, 30 juin-3 juillet 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION^{1, 2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 30 juin 2008 à 10 heures

¹ Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les délégués sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (http://www.unece.org/trans/registfr.html) et à la retourner, une semaine au plus tard avant la réunion, par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site http://www.unece.org/meetings/practical.htm.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour ECE/TRANS/WP.1/116

2. Adoption du rapport de la cinquante-quatrième ECE/TRANS/WP.1/115 et session du Groupe de travail ECE/TRANS/WP.1/115/Add.1 à Add.5

3. Rôle futur du Groupe de travail ECE/TRANS/WP.1/2008/5

Révision des Résolutions d'ensemble sur la 4. TRANS/SC.1/294/Rev.5 circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation ECE/TRANS/WP.1/112 routière (R.E.2)

Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

a)	Restructuration de la R.E.1	ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.7
b)	Règles générales concernant les	ECE/TRANS/WP.1/2006/23/Rev.2

véhicules et leur équipement

c) Enseignement aux enfants des principes ECE/TRANS/WP.1/2007/3/Rev.2 de sécurité routière

Information des usagers de la route d) ECE/TRANS/WP.1/2006/25/Rev.1

Conduite sous l'emprise de drogues et de ECE/TRANS/WP.1/2008/1 e) médicaments ECE/TRANS/WP.1/2008/6

f) Assurance automobile ECE/TRANS/WP.1/2008/2

ECE/TRANS/WP.1/2008/1 Projet de révision de la Résolution g) d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) (pour examen)

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

h) Signalisation d'itinéraires pour cyclistes ECE/TRANS/WP.1/2006/24

Suite donnée à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale (31 mars 2008) et aux travaux du Groupe des Nations Unies pour la collaboration sur la sécurité routière

6. Questions diverses ECE/TRANS/WP.1/2008/3

7. Adoption des décisions

II. NOTES EXPLICATIVES

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

1. Le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (ECE/TRANS/WP.1/116).

Point 2. Adoption du rapport de la cinquante-quatrième session du Groupe de travail

2. Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport de sa cinquante-quatrième session (ECE/TRANS/WP.1/115 et ECE/TRANS/WP.1/115/Add.1 à Add.6).

Point 3. Rôle futur du Groupe de travail

3. À sa cinquante-quatrième session, le Groupe de travail est convenu que l'élargissement de son mandat serait une bonne chose, à condition que ses éventuelles nouvelles tâches soient parfaitement définies et qu'elles lui soient confiées progressivement. Il a donc demandé au secrétariat d'établir une feuille de route qui lui indiquerait la voie à suivre pour aller de l'avant et contribuer à la sécurité routière mondiale. Ce projet de feuille de route sera diffusé pour examen sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2008/5.

Point 4. Révision des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2)

Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

a) Restructuration de la R.E.1

4. Le nouveau projet de structure de la R.E.1 est publié sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.7. Ce document est distribué à titre d'information seulement. Il n'est pas prévu que le Groupe de travail l'examine.

b) Règles générales concernant les véhicules et leur équipement

5. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le projet de texte révisé, à incorporer dans la R.E.1, portant sur les règles générales concernant les véhicules et leur équipement (ECE/TRANS/WP.1/2006/23/Rev.2). Ce projet a été révisé par le secrétariat sur la base des décisions adoptées par le WP.1 à sa cinquante-quatrième session.

c) Enseignement aux enfants des principes de sécurité routière

6. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le projet de texte révisé, à incorporer dans la R.E.1, portant sur l'enseignement aux enfants des principes de sécurité routière (ECE/TRANS/WP.1/2007/3/Rev.2). Ce projet a été révisé par le secrétariat sur la base des décisions adoptées par le WP.1 à sa cinquante-quatrième session.

d) Information des usagers de la route

7. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le projet de texte révisé, à incorporer dans la R.E.1, portant sur l'information des usagers de la route (ECE/TRANS/WP.1/2006/25/Rev.1). Ce projet a été révisé par le secrétariat sur la base des décisions adoptées par le WP.1 à sa cinquante-quatrième session.

e) Conduite sous l'emprise de drogues et de médicaments

8. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte (ECE/TRANS/WP.1/2008/6) à incorporer dans la R.E.1, qui a été transmis par l'Italie et qui concerne la conduite sous l'emprise de drogues et de médicaments.

f) Assurance automobile

9. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner un projet de texte (ECE/TRANS/WP.1/2008/2) à incorporer dans la R.E.1, qui a été établi par la Fédération de Russie et qui concerne le problème de l'assurance automobile.

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

g) Signalisation d'itinéraires pour cyclistes

10. Le Groupe de travail souhaitera peut-être continuer d'examiner un projet de texte à incorporer dans la R.E.2 au sujet de la signalisation d'itinéraires pour cyclistes (ECE/TRANS/WP.1/2006/24). Ce projet a été établi par la Fédération européenne des cyclistes (ECF) en partenariat avec la fondation «La Suisse à vélo».

Point 5. Suite donnée à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale (31 mars 2008) et aux travaux du Groupe des Nations Unies pour la collaboration sur la sécurité routière

11. Suite à l'adoption par l'Assemblée générale, le 31 mars 2008, d'une nouvelle Résolution sur l'amélioration de la sécurité routière (A/62/L.43), le Groupe de travail souhaitera peut-être discuter de la façon dont il pourrait contribuer à la mettre en œuvre. Il pourrait également débattre de la relation entre ses travaux et ceux du Groupe des Nations Unies pour la collaboration sur la sécurité routière suite aux décisions prises par ce Groupe à New York juste après l'adoption de la Résolution.

Point 6. Questions diverses

- 12. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/WP.1/2008/3 au sujet des autocars-couchettes en trafic international, afin d'indiquer sa position au WP.29.
- 13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

14. La cinquante-sixième session du Groupe de travail devrait normalement se tenir du 18 au 21 novembre 2008 à Genève. Elle pourrait toutefois être avancée d'un jour (17 au 20 novembre), afin que si nécessaire, la prochaine réunion du Groupe des Nations Unies pour la collaboration sur la sécurité routière puisse se tenir immédiatement après.

Point 7. Adoption des décisions

15. Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, la liste des décisions qu'il a prises à sa cinquante-cinquième session.
